

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 décembre 2020 à 19 heures

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 novembre 2020
- 10.03** Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA 20 19 0142 corrigée afin de remplacer les montants indiqués par ceux qui figurent dans les documents de séance livrés aux élus et dont lecture a été faite en séance publique

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à MLC ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 112 675,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 135 210,61 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2014 - Un soumissionnaire
- 20.02** Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke, au montant de 112 215,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 123 437,16 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015 - Un soumissionnaire
- 20.03** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2020 au 30 avril 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2020-2021 »

#### 30 – Administration et finances

- 30.01** Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$
- 30.02** Approbation des contrats de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et vingt-neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation de bâtiments municipaux ou d'espaces locatifs
- 30.03** Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020

- 30.04** Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 dans le journal Le Messager Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses
- 30.05** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 15 145 \$
- 30.06** Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau
- 30.07** Acceptation des actes de donation de quatre objets pour le Musée de Lachine, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et madame Isabelle Lessard ainsi que monsieur Michel Bougie
- 30.08** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Adoption - *Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021* (T-21-01)
- 40.02** Adoption - *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021* (T-21-02)
- 40.03** Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

## **47 – Urbanisme**

- 47.01** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)
- 47.02** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20<sup>e</sup> Avenue)
- 47.03** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke
- 47.04** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de réaménagement d'une aire de stationnement extérieure pour l'immeuble situé au 8000, rue Notre-Dame
- 47.05** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20<sup>e</sup> Avenue)
- 47.06** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)
- 47.07** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke
- 47.08** Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)
- 47.09** Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

- 47.10** Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Modification d'un plan d'ensemble sur deux parties du lot portant le numéro 3 743 678 du cadastre du Québec (ancien terrain de l'usine Jenkins)

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021

## **60 – Information**

- 60.01** Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Période de questions des membres du conseil

- 70.02** Période de questions du public



**Dossier # : 1205014008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA 20 19 0142 corrigée afin de remplacer les montants indiqués par ceux qui figurent dans les documents de séance livrés aux élus et dont lecture a été faite en séance publique

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution numéro CA20 19 0142 corrigée.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-30 14:50

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205014008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement et de la résolution CA 20 19 0142 corrigée afin de remplacer les montants indiqués par ceux qui figurent dans les documents de séance livrés aux élus et dont lecture a été faite en séance publique

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une modification au projet de résolution de la résolution CA20 19 0142 a été mal enregistrée dans nos systèmes informatiques. Les bons montants sont ceux qui figuraient dans les documents de séance remis aux élus ainsi que dans le rapport d'assemblée. Les bons montants ont également été annoncés en séance publique. Ce procès-verbal de correction vise à corriger la résolution qui a été générée en remplaçant les montants qui y sont indiqués par les bons montants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**3 août 2020 - CA20 19 0142 (1208732002)**

Octroi d'un contrat à CONSTRUCTION L. MORIN INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de la toiture du chalet de la piscine du parc Kirkland de l'arrondissement de Lachine, au montant de 79 580,41 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 103 454,53 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2010 - Un seul soumissionnaire

**DESCRIPTION**

Le secrétaire d'arrondissement de Lachine a dressé un procès-verbal de correction afin de corriger une erreur dans les montants inscrits à la résolution CA20 19 0142. La résolution corrigée est jointe au dossier.

**JUSTIFICATION**

L'article 91.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au secrétaire d'arrondissement de dresser un tel procès-verbal de correction, lequel doit être déposé en séance du conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie PERREAULT  
Secrétaire- recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu LEGAULT  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-11-16



**Dossier # : 1208985001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à MLC ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 112 675,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 135 210,61 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2014 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à MLC ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour les services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre Technique de l'arrondissement de Lachine, aux prix de sa soumission, soit au montant de 112 675,50\$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2014;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 112 675,50 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 16 901,33 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 5 633,78 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 09:44

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208985001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à MLC ASSOCIÉS INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du Centre technique de l'arrondissement de Lachine, au montant de 112 675,50 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 135 210,61 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2014 - Un soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Centre technique de l'arrondissement de Lachine a été construit entre 1982 et 1986. Les systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air du bâtiment datent de sa construction et ont atteint leur fin de vie utile. Ils sont désuets et révèlent divers problèmes de contrôle, de régulation, de balancement, de fuites de réfrigérant entre autres. De manière générale, les systèmes de ventilation et chauffage du bâtiment ne fonctionnent pas adéquatement causant des inconforts thermiques aux usagers et parfois leur relocalisation temporaire lors de canicule. Ces systèmes font l'objet de plusieurs ajustements et improvisations afin d'essayer d'assurer une température convenable dans les bureaux. De plus, le réfrigérant utilisé pour l'unité condensatrice est de type R22 qui cause des dommages à la couche d'ozone et les équipements qui en contiennent doivent être éliminés de façon progressive. Pour toutes ces raisons, l'arrondissement souhaite procéder aux travaux pour remplacer et rendre conformes les systèmes CVCA et de déshumidification existants au bâtiment du Centre technique de l'arrondissement de Lachine.

En prévision de ces travaux, une étude d'avant-projet de la firme Tetra Tech a été réalisée à l'été 2019. Le but était de dresser un portrait des équipements et des installations existants et de réaliser une estimation sur le coût des travaux. Par la suite, l'appel d'offres pour les services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification des bâtiments de la Direction des travaux publics et de la mairie de l'arrondissement Lachine (LAC-PUB-1920) a été lancé. Le seul soumissionnaire s'est désisté. L'appel d'offre a donc été lancé une deuxième fois le 5 octobre 2020 sur SEAO sous le numéro LAC-PUB-2014, mais uniquement pour les travaux liés au Centre technique. Aucun addenda n'a été publié lors de la période d'appel d'offres qui s'est terminée le 9 novembre 2020. Le comité de sélection s'est réuni le 12 novembre 2020 pour évaluer le soumissionnaire.

La dépense totale de 135 210,61 \$, toutes taxes incluses, est composée de l'octroi du

contrat au montant de 112 675,50 \$ toutes taxes incluses, d'une valeur de 15 % de contingences au montant de 16 901,33 \$, toutes taxes incluses, et d'une valeur de 5 % d'incidences au montant de 5 633,78 \$, toutes taxes incluses.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **D2208985001 (2020-10-05) 2208985001**

Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2014 - Services professionnels pour le remplacement et la mise aux normes des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) ainsi que des systèmes de déshumidification du bâtiment du Centre technique de l'arrondissement de Lachine

### **D2198278004 (2019-06-25) 2198278004**

Octroyer un contrat de gré à gré à TETRA TECH INC. pour des services professionnels afin de réaliser une étude des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air (CVCA) incluant la déshumidification du bâtiment du centre technique des travaux publics de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 11 008,86 \$, toutes taxes incluses

## **DESCRIPTION**

De façon générale et non limitative, le mandat comprend :

- Analyses préliminaires, relevés complets et exhaustifs, coupes exploratoires et tests nécessaires des systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air et déshumidification existants ainsi que tous les autres systèmes et composants mécaniques et électriques;
- Effectuer la conception et le calcul des charges requises pour le nouveau système de chauffage, ventilation, climatisation d'air et des systèmes de déshumidifications;
- Assurer une conception des systèmes pour optimiser l'efficacité énergétique;
- Services requis pour faire tous les plans et devis en mécanique du bâtiment, électricité, structure et architecture nécessaires pour l'appel d'offre et les travaux de remplacement et de mise aux normes;
- Assurer la gestion de l'amiante (tests de laboratoire des matériaux, tests de qualité de l'air, clauses au devis, surveillance lors des travaux, etc.);
- Surveillance des travaux de remplacement et de mise aux normes.

Le mode de rémunération de ce contrat est à forfait.

Les plans et devis pour soumission doivent être remis au plus tard le 31 mars 2021. Une pénalité de retard de 250 \$ par jour ouvrable de retard pourra être appliquée au besoin.

## **JUSTIFICATION**

À la fin du processus d'appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission sur sept preneurs du cahier des charges, quatre de ces preneurs de cahier des charges ont fait la visite obligatoire des lieux. Un pourcentage de 14 % des preneurs du cahier des charges a donc déposé une soumission. Les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas fourni de raison. Nous croyons que ceci peut être dû à l'échéancier serré pour les services de préparation de plans et devis, ainsi qu'à la présence d'amiante dans le bâtiment qui présente un risque lors de l'exécution des travaux.

Après l'analyse de la soumission reçue par le comité de sélection, la proposition a obtenu une note supérieure à la note de passage de 70 %, soit 71,2 % et son enveloppe de prix a

été ouverte.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>NOTE INTÉRIM</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>AUTRES</b> (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>MLC ASSOCIÉS INC.</b>	71,2 %	10,8	112 675,50 \$	22 535,11 \$	135 210,61 \$
<b>Dernière estimation réalisée</b>			125 322,75 \$	25 064,55 \$	150 387,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					( 15 176,69 \$ )
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					( 10,1 % )
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					NA
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					NA

L'estimation interne a été basée sur le coût des travaux de l'étude d'avant-projet de Tetra Tech.

En consultant le bordereau de soumission et celui de l'estimation, nous avons constaté un écart dans quatre items:

- Les relevés : 4 700 \$; 142 %
- La préparation des plans, devis, estimation préliminaires 50 %: 9 000 \$; 45 %
- Les services durant l'appel d'offre : ( 1 700 \$); ( 77 %)
- Les services au bureau et en chantier durant la construction ( 24 600 \$); ( 59 %)

Les autres items présentent des écarts entre -8 % et + 32 %. Globalement, la soumission est inférieure de 10,1 % à l'estimation de la ville.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrat publics et l'entreprise n'a pas à fournir son attestation de l'AMP.

MLC ASSOCIÉS INC. n'est pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non-admissibles aux contrats publics (RENA).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total des travaux de 135 210,61 \$ inclut les travaux contingents et les incidences. Le coût total brut du contrat à octroyer incluant les taxes mais sans les contingences est de 112 675,50 \$.

Le montant des contingences est de 16 901,33 \$, toutes taxes incluses.

Le montant des incidences est de 5 633,78 \$, toutes taxes incluses.

La dépense totale sera financée par le programme triennal d'investissement des bâtiments tel que prévu dans l'intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux permettront d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment et de se servir du potentiel énergétique disponible dans le Centre technique pour faire sa réglementation en implémentant, si possible, un système de récupération de chaleur continu. Ils permettront également d'éliminer un appareil fonctionnant avec le réfrigérant de type R22 qui cause des dommages à la couche d'ozone et qui doit être éliminé graduellement suite au protocole de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder à l'automne 2021, aux travaux de remplacement et de mise aux normes les systèmes de chauffage, ventilation et conditionnement d'air et de déshumidification.

- Les travaux de mises aux normes seront réalisés pendant que le bâtiment est occupé par les usagers. Des déménagements temporaires de certains bureaux devront être prévus. Les bruits du chantier, la circulation des travailleurs etc. dans les espaces de bureaux du Centre technique causeront des dérangements pour les usagers du bâtiment.
- Le système de CVCA du Centre technique présente déjà des déficiences majeures. Une panne majeure du système, causant l'arrêt de celui-ci peut survenir à tout moment. Tout délai supplémentaire augmente le risque de panne majeure.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conception, plans et devis: Suite de l'adoption de la résolution  
Appel d'offre public pour les travaux de remplacement et mise aux normes des systèmes de CVCA et de déshumidification : Printemps 2021  
Travaux de remplacement et mise aux normes des systèmes de CVCA et de déshumidification : Automne 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandra SÉGUIN-HARBEC  
Ingénieure - Chargée de projets

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-19

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

**Dossier # : 1207274005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke, au montant de 112 215,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 123 437,16 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015 - Un soumissionnaire

D'octroyer un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et le rue Sherbrooke, au prix de sa soumission, soit au montant de 112 215,60 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015;  
D'autoriser, à cet effet une dépense de 112 215,60 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 11 221,56 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 08:29**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207274005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels de préparation de plans et devis et la surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke, au montant de 112 215,60 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 123 437,16 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015 - Un soumissionnaire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine désire retenir les services d'une firme spécialisée de génie conseil en vue d'une part, de procéder à la préparation des documents d'appel d'offres (plans et devis) et d'autre part, de fournir les services de surveillance des travaux de construction requis pour la réfection complète des infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie pour la 8<sup>e</sup> Avenue entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partis des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Un appel d'offres public a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 14 octobre au 3 novembre 2020. La durée de publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 3 février 2021.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 112 215,60 \$ toutes taxes incluses, à GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-12-07 - résolution à venir (1207274006)**

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la 8<sup>e</sup> avenue, entre la 7<sup>e</sup> avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE)

**2020-10-26 - D2207274002**

Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-2015 - Préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection d'infrastructures d'égout, d'aqueduc et de voirie de la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke.

**2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)**

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, de géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour la préparation des plans et devis en vue d'un appel d'offres qui sera lancé dans les prochains mois; ainsi que la surveillance en chantier des travaux de réfection des conduites secondaires d'égout, d'aqueduc, et du remplacement des entrées de services d'égout et d'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des trottoirs, et ce, selon les termes des documents rendus disponibles par le biais d'un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015. Ces travaux seront réalisés sur le tronçon de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke. Le montant des contingences de 11 221,56 \$ toutes taxes incluses, représentant 10% du coût des honoraires de services professionnels.

Le montant du contrat est de 112 215,60 \$ toutes taxes incluses et les contingences de 11 221,56 \$ toutes taxes incluses, seront financés à 84 % par la Ville Centre et à 16 % par l'arrondissement de Lachine.

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public numéro LAC-PUB-2015. Sur trois (3) preneurs de cahiers de charges, une seule (1) firme a déposé une soumission pour un pourcentage de 33,3 %. Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établit selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés, au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposés une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. pour un montant de 115 664,85 \$ toutes taxes incluses.

Suite à la recommandation du comité de sélection considérant qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme, la division des études techniques a commencé la négociation du prix à la baisse et par conséquent la firme GROUPE-CONSEIL GÉNIPUR INC. a accepté de baisser son prix en respectant les mêmes obligations prévues dans le cahier de charges LAC-PUB-2015. Un bordereau de soumission modifié avec une lettre explicative, dûment signée

par le représentant autorisé du soumissionnaire, ont été transmis à la Ville à cet égard afin de confirmer le montant révisé de la soumission, soit 112 215,60 \$, ce qui procure 3 000 \$ d'économie pour la Ville.

L'estimation détaillée a été réalisée par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine à partir de l'ampleur de travaux comparables déjà effectués dans l'arrondissement.

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)</b>	<b>AUTRES (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
Groupe-Conseil Génipur Inc.	112 215,60 \$		112 215,60 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	<b>81 057,38 \$</b>		<b>81 057,38 \$</b>
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			31 158,21 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			38,4%

L'écart entre le soumissionnaire ayant la meilleure note et l'estimation est de 38,4 %. Bien que l'ensemble des prix soit supérieur à l'estimation, les principales différences sont au niveau d'étude géo-environnemental et la préparation des plans et devis.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés aux honoraires professionnels en ingénierie sont évalués à 123 437,16 \$ toutes taxes incluses, composés d'un contrat de au montant de 112 215,60 \$ toutes taxes incluses, octroyé à Groupe-Conseil Génipur Inc., et d'un montant de 11 221,56 \$ toutes taxes incluses pour les dépenses contingentes.

La répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine est la Ville centre est démontrée dans le tableau ci-après :

	Répartition %	Prix contrat ( taxes incl.)	Contingences (taxes incl.)	Montant total (Taxes incl.)
Arrondissement	16%	17 954,50 \$	1 795,45 \$	19 749,95 \$
DRE	84%	94 261,10 \$	9 426,11 \$	103 687,21 \$
Total	100%	112 215,60 \$	11 221,56 \$	123 437,16 \$

La DRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

Les coûts, assumés par la DRE pour ces services professionnels, sont définis dans l'intervention du Service des finances. Le montant assumé par la DRE, soit la dépense de 103 687,21 \$ taxes incluses, représente un coût net de 94 680,24 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, est financé par le règlement d'emprunt # **20-002**.

Ces services professionnels seront réalisés en 2021 (plans et devis et surveillance) et 2022 (surveillance pour la deuxième couche de pavage).

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à la pratique d'une gestion responsable des ressources et améliore la fiabilité des réseaux.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux des infrastructures en printemps 2021.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication sera élaboré par la division des études techniques afin d'informer les citoyens, par la distribution d'avis ainsi que sur la page Info-travaux lors des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le mandat confié aux professionnels débutera dès la confirmation de son octroi, soit une fois attribué par le conseil d'arrondissement le 7 décembre 2020. Les services professionnels sont requis jusqu'à la fin des travaux pour la deuxième couche de pavage en 2022.

- Appel d'offres pour travaux : mi-avril 2021
- Début des travaux : fin juin 2021
- Deuxième couche de pavage : 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'arrondissement de Lachine agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction des réseaux d'eau.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 27 novembre 2020  
Kathy DAVID, 26 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Garo TAMAMIAN  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-26

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement

**Dossier # : 1204076011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2020 au 30 avril 2021 et octroi d'une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2020-2021 »

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2020 au 30 avril 2021;

D'octroyer une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine 2020-2021 »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 12:39**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204076011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 7 décembre 2020 au 30 avril 2021 et octroi d’une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet « Brigade neige Lachine 2020-2021 »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Lachine désire poursuivre le projet de déneigement dans l'arrondissement suite à une année pilote l'an dernier.

Le projet de déneigement « Brigade neige Lachine » viendra en aide aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes âgées de 80 ans et plus en leur offrant la possibilité d'avoir des déplacements sécuritaires et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

L'organisme CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE a été invité à réaliser ce projet puisqu'il gère déjà un programme de volontariat auprès des jeunes avec compensation monétaire qui pourra être bonifié afin de remplir ce mandat.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2 décembre 2019 - CA19 19 0324 (1194076007)**

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 et octroi d’une contribution financière au montant total de 10 000 \$ pour la réalisation du projet pilote « Brigade neige Lachine »

**DESCRIPTION**

La création d’une brigade neige vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade, constituée de jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d’accès et des balcons pour des citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus, résidants de l’arrondissement de Lachine.

Le projet vise l’insertion socio-professionnelle des jeunes âgés de 16 à 35 ans en situation de grande précarité, par exemple :

- n'étant pas prêts à occuper un emploi stable ou à participer à un programme de réinsertion;
- vivant une problématique de consommation;
- vivant une problématique de santé mentale;
- sous-scolarisés;
- vivant des difficultés d'intégration sur le marché du travail.

Les participants recevront une contribution financière pour le travail réalisé durant la période hivernale.

### **JUSTIFICATION**

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, de citoyens à mobilité réduite ou des personnes âgées de 80 ans et plus.

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté.
- Offrir aux personnes marginalisées une expérience de travail favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **Les crédits nécessaires proviennent :**

- du budget de fonctionnement: 10 000 \$  
2410.0010000.301436.05803.54506.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Numéro de la demande d'achat: 660989

#### **La contribution financière sera remise à l'organisme comme suit :**

- un premier versement au montant de 9 000 \$ dans les 30 jours de la signature de la présente convention;
- un deuxième versement au montant de 1 000 \$, au plus tard le 30 jours après la remise du bilan final prévu pour le 30 avril 2021.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le projet offre une expérience de travail positive et formatrice aux jeunes en plus de les soutenir dans leurs démarches de réinsertion sociale.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Le projet est adapté à la situation de la crise de la COVID-19 et les mesures sanitaires en vigueur seront respectés.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication sera organisée pour faire connaître aux médias locaux ainsi qu'aux résidents de l'arrondissement de Lachine le projet pilote « Brigade neige Lachine ».

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature de l'entente de partenariat.

- Versement des contributions financières.
- Application et suivi de l'entente avec l'organisme.

Ce projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. L'organisme s'engage à fournir un rapport final à la date prévue à cet effet.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc F ROBILLARD  
Animateur sports, loisirs et développement  
social

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lynn THIBAUT  
C/d sl & dev.soc.<<arr.<60000>>

Le : 2020-11-24



**Dossier # : 1203550012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$ :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE INC.	5 000,00\$
CLUB D'ATLÉTISME DE LACHINE	5 175,00 \$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS	5 000,00 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE	7 575,00 \$
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	3 298,40 \$
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	10 000,00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE	2 000,00 \$
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHNE INC.	10 000,00 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000,00 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000,00\$
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE	5 000,00 \$
TENNIS MONTRÉAL INC.	2 000,00 \$
FONDATION DE LA VISITE	1 900,00 \$
CDEC LASALLE-LACHINE	10 000,00 \$
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT	950,00 \$
GIRL GUIDE OF CANADA	725,00 \$
LES PRODUCTIONS MULTISENS INC.	3 325,00 \$
ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC.6	6 650,00 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	11 775,00 \$
ESCADRON 686 LACHINE-DORVAL	1 950,00 \$
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	1 950,00 \$
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE "LES ÉCLUSIERS"	3 557,75 \$

KARATÉ-DO LACHINE	975,00 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	2 400,00 \$
AVIRON LACHINE	2 925 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 09:47

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203550012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une aide financière à vingt-cinq organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 119 131,15 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-11-02 - CA20 19 0214 (1203550010)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non licratif, pour l'année 2020, pour un total de 9 317,50 \$

**2020-10-05 - CA20 19 0196 (1204076009)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 14 242,50 \$

**2020-06-01 - CA20 19 0100 (1203550005)**

Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

**2020-04-06 - CA20 19 0070 (1203550003)**

Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

**2020-02-03 - CA20 19 0013 (1206759002)**

Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020

**2019-12-02 - CA19 19 0325 (1197132005)**

Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$

**2019-09-03 - CA19 19 0252 (1193550011)**

Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$

**DESCRIPTION**

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

**JUSTIFICATION**

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 67 525 \$  
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 44  
723,40 \$  
(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 6 882,75  
\$  
(organismes culturels)

RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE INC. DA: 660169  
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE DA: 661209  
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST-LOUIS DA: 661444  
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE LACHINE DA: 661475  
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC. DA: 661486  
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC. DA: 661814  
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST-DE-L'ÎLE DA: 661823  
LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. DA: 661830  
LE RELAIS POPULAIRE INC. DA: 661834  
CLUB ZONE DE LACHINE DA: 661846  
LA P'TITE MAISON DE SAINT-PIERRE DA: 661851  
TENNIS MONTRÉAL INC. DA: 661873  
FONDATION DE LA VISITE DA: 661875  
CDEC LASALLE-LACHINE DA: 661878  
CORPORATION L'ESPOIR DU DÉFICIENT DA: 661987  
GIRL GUIDE OF CANADA DA: 661994  
LES PRODUCTIONS MULTISENS INC. DA: 662079  
ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. DA: 662717  
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC DA: 662742  
ESCADRON 686 LACHINE-DORVAL DA: 662754  
CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE DA: 662769  
L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE "LES ÉCLUSIERS" DA: 662881  
KARATÉ-DO LACHINE DA: 663074  
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. DA: 663238  
AVIRON LACHINE DA: 663348

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La crise de la COVID-19 fragilise les organismes qui doivent continuer d'offrir des services en respectant de nouvelles consignes édictées par la Santé publiques et font face à des diminutions de revenus importants. L'Arrondissement désire maintenir son soutien auprès de ses organismes reconnus qui devront pouvoir œuvrer au-delà de la crise de la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-25

Lynn THIBAULT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1203550011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des contrats de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et vingt-neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation de bâtiments municipaux ou d'espaces locatifs

D'approuver les contrats de prêt de locaux entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et vingt-neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation de bâtiments municipaux ou d'espaces locatifs pour les périodes citées aux différents projets de contrat;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer les contrats, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:59

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203550011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des contrats de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et vingt-neuf organismes à but non lucratif pour l'occupation de bâtiments municipaux ou d'espaces locatifs

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Il s'agit pour le Conseil d'arrondissement d'approuver et de procéder à la signature d'un ensemble de contrats de prêt de locaux de certains organismes à but non lucratif de la Division sports, loisirs et développement social occupant des locaux permanents dans des bâtisses municipales et qui sont à renouveler du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023 :

- ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.(chalet du parc LaSalle)
- ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC. (aréna Pierre « Pete » Morin)
- CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE (chalet du parc Dalbé-Viau)
- AVIRON LACHINE
- CLUB DE CANOË DE COURSE DE LACHINE
- CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LACHINE (aréna Pierre « Pete » Morin)
- CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC (chalet du parc Dalbé-Viau)
- COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF-COURT (COVIQ)
- CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE (chalet du parc LaSalle) - **contrat non signé**
- LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. (Caserne des Jeunes - 59, avenue Saint-Pierre)
- L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.
- CERCLE DES FERMIÈRES DE VILLE SAINT-PIERRE (69, avenue Saint-Pierre) - **contrat non signé**
- CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINT-PIERRE (69, avenue Saint-Pierre)
- RESSOURCES TROISIÈME ÂGE LACHINE INC. (2901, boulevard Saint-Joseph)
- CLUB SOCIAL OR ET ARGENT DE LACHINE (chalet du parc LaSalle)
- LE SOLEIL DE LACHINE INC. (chalet du parc LaSalle)
- FONDATION DE LA VISITE (chalet du parc LaSalle)
- CLUB ÂGE D'OR DE L'ANNUNZIATA - **contrat non signé**
- CLUB ÂGE D'OR SAINTS-ANGES DE LACHINE (chalet du parc LaSalle)
- COMITÉ DE REVITALISATION URBAINE INTÉGRÉE DU QUARTIER SAINT-PIERRE (CRUISP) - **contrat non signé**

Il s'agit pour le Conseil d'arrondissement d'approuver et de procéder à la signature d'un ensemble des contrats de prêt de locaux de certains organismes à but non lucratif pour

lequel l'Arrondissement a signé des baux pour l'occupation de locaux commerciaux et institutionnels permanents :

CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (514 - 19<sup>e</sup> Avenue, bureau 309) - terme du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025

TABLE DE CONCERTATION DE LA PETITE ENFANCE JEUNESSE DE LACHINE (514 - 19<sup>e</sup> Avenue, bureau 310) - terme du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025

CERCLE DES FERMIERES DE LACHINE (514 - 19<sup>e</sup> Avenue, bureau 303) - terme du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025

UNION DES FAMILLES DE LACHINE (514 - 19<sup>e</sup> Avenue, bureau 301) - terme du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025

CLUB GYMNIPOURS DE LACHINE (un espace au 760, rue Notre-Dame avec rangement au 735, rue Notre-Dame et un espace au Collège Sainte-Anne) - terme au Collège Sainte-Anne (50, 12<sup>e</sup> Avenue) du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 23 juin 2025 / 735, rue Notre-Dame 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2024 / 760, rue Notre-Dame du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025

LE RÉVEIL DE LACHINE (1400 boulevard Saint-Joseph) - terme du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022

ENSEMBLE FOLKLORIQUE LES ÉCLUSIERS DE LACHINE (1400 boulevard Saint-Joseph) - terme du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022

LES PRODUCTIONS MULTISENS INC.(735 rue Notre-Dame) - terme du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024

BUREAU DES SERVICES RÉGION 87 (AA) (694 - 54<sup>e</sup> Avenue) terme du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023

Un autre organisme a fait l'objet de la signature de contrats de location au printemps dernier en lien avec la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy. Il s'agit des Cadets Escadron 686 Dorval-Lachine pour l'occupation de locaux permanents à l'Église norvégienne située au 5065, rue Sherbrooke. Dossier de décision déléguée 2203550001 / Décision D1203550001 - terme du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 30 juin 2023 avec 2 années supplémentaires jusqu'au 30 juin 2025.

Étant donné la situation actuelle (pandémie), certains organismes n'ont pas été en mesure de signer les contrats de prêt de locaux avant la date de ficelage du 26 novembre 2020. Cependant, ces organismes se sont engagés à faire parvenir les contrats de prêt de locaux signés à leur répondant avant la date de la séance du Conseil du 7 décembre 2020.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **2020-10-05 - CA20 19 0198 (1203759003)**

Addenda - Approbation de la modification de la convention de bail intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces à des fins d'entreposage pour l'organisme CLUB GYMNIPOURS DE LACHINE pour les années 2020 à 2024;

### **2020-08-25 - CM20 0798 (1203372003)**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., à des fins d'activités sportives, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Lachine, pour un terme de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 505 890 \$, taxes incluses;

### **2020-08-12 - CE20 1184 (1203372003)**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760

N.D. inc, à des fins d'activités sportives pour et dans l'arrondissement de Lachine, des locaux d'une superficie de 3 500 pieds carrés, situés au 760, rue Notre-Dame, pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, moyennant un loyer total de 321 930 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

**2020-06-19 - CA20 19 0117 (1203372003)**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Les Développements 760 N.D. inc., pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 760, rue Notre-Dame, d'une superficie de 3 500 pi<sup>2</sup> à des fins d'activités sportives, pour l'arrondissement de Lachine, pour une dépense totale de 505 890,00 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6970-001

**2020-06-16 - CM20 0645 (1205372002)**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la Société de Gestion Place Chartier Ltée, des locaux d'une superficie de 7 000 pieds carrés, situés au 512-514, 19<sup>e</sup> Avenue, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour un terme de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, taxes incluses;

**2020-06-10 - CE20 0901 (1205372002)**

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, des locaux situés au 512-514, 19<sup>e</sup> Avenue, d'une superficie de 7 000 pieds carrés, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;

**2020-03-09 - CA20 19 0039 (1206901004)**

Approbation de la convention de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et OBNL REGROUPEMENT DE LACHINE pour la location d'espaces pour les activités de LES PRODUCTIONS MULTISENS INC., pour les années 2020 à 2024;

**2020-06-01 - CA20 19 0099 (1205372002)**

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 512-514, 19<sup>e</sup> avenue, d'une superficie de 7 000 pi<sup>2</sup> à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6971-001;

**2019-12-02 - CA19 19 0326 (1197626002)**

Approuver les conventions de bail à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et la paroisse Saints-Anges pour la location de locaux à l'église Saints-Anges, pour les activités de L'ENSEMBLE FOLKLORIQUE DE LACHINE, "LES ÉCLUSIERS" et LE RÉVEIL DE LACHINE, en considération d'un loyer annuel aux montants de 20 000 \$, 20 500 \$ et 21 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022;

**2018-03-12 - CA18 19 0068 (1163550006)**

Addenda - Approbation du contrat de prêt de locaux à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC. pour l'occupation de locaux en permanence, à titre gratuit, au 3045, boulevard Saint-Joseph, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019;

**2017-01-16 - CA17 19 0007 (1163550006)**

Contrats de prêt de locaux pour l'occupation de bâtiments municipaux entre la Ville de

Montréal - Arrondissement de Lachine et onze organismes à but non lucratif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 - Approbation et autorisation de signature;

**2017-02-13 - CA17 19 0035 (1173550002)**

Approuver le contrat de prêt de locaux situés à l'étage du 59, avenue Saint-Pierre (Caserne des Jeunes) entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 et autoriser la signature dudit contrat.

**DESCRIPTION**

Vous trouverez en pièces jointes : les contrats de prêt de locaux et copie de de la résolution du C.A. des organismes autorisant un signataire pour chacun des contrats.

**JUSTIFICATION**

Rendre conforme l'occupation des locaux.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social.

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-25

Lynn THIBAUT  
Chef de division - Sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1203479005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020

D'approuver l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal;  
D'octroyer un montant de 46 552,80 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer l'entente administrative pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-24 10:36

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1203479005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 31 mai au 23 août 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de police de la Ville de Montréal, ci-après appelé le "SPVM", soumet à l'arrondissement un protocole d'entente visant à permettre l'embauche de quatre (4) cadets -policiers. Les cadets-policiers à vélo effectueront leur travail sur la majorité des voies cyclables, dans les parcs et espaces verts, et seront présents aux événements liés à leur mandat et requis par l'arrondissement.

Ainsi, il y aura lieu que l'arrondissement verse au SPVM la somme totale de 46 552,80 \$ pour l'embauche de quatre (4) cadets-policiers à raison de 35 heures/semaine au taux de 27,71 \$ l'heure pour une durée de douze (12) semaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2016-03-14 - CA16 19 0069 (1163479003)**

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de deux cadets policiers pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 23 août 2016 et d'autoriser une dépense de 20 395,20 \$ à cette fin;

**2017-04-10 - CA17 19 0108 (1173479004)**

D'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour l'embauche de quatre cadets policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2017 et d'autoriser une dépense de 41 630,40 \$ à cette fin;

**2018-04-09 - CA18 19 0100 (1183479004)**

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018;

**2019-03-11 - CA19 19 0045 (1193479002)**

Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de

Lachine, de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense au montant de 45 578,40 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 2 juin au 25 août 2019.

## **DESCRIPTION**

## **JUSTIFICATION**

En raison du grand nombre d'activités et événements qui se déroulent sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, ces cadets-policiers sont un support très utile à la sécurité des participants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée au budget de fonctionnement après avoir effectué les virements de crédits nécessaires. Voir le détail de l'intervention financière.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De plus, les cadets se déplacent à vélo, moins de gaz à effet de serre.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée LUSSIER  
secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-12

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1207316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser l'achat de placements médias, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021, dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;  
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 15:50

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement doit autoriser l'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021 dans Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant de 30 000 \$ conformément à l'entente ci-jointe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2018-02-12 - CA18 19 0040 (1186174001)**

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 dans le Journal Le Messenger Lachine & Dorval publié par MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;

**2018-06-11 - CA18 19 0171 (1186174002)**

Autorisation du transfert à MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), nouveau propriétaire du Journal Le Messenger Lachine & Dorval, d'une somme de 15 654,04 \$ pour l'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2018 et autorisation d'achat de placements médias dans ce journal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018 pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses

**2019-03-11 - CA19 19 0057 (1196174001)**

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;

**2019-06-03 - CA19 19 0181 (1196174002)**

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses;

**2019-12-02 - CA19 19 0327 (1196174002)**

Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant total de 10 000 \$, toutes

taxes incluses, pour l'achat de placements médias couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2019 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.);

**2020-02-03 - CA20 19 0014 (1206174001)**

Autorisation d'achat de placements médias pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020 dans le journal Le Messenger Lachine Dorval publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.) pour un montant maximal de 30 000 \$, toutes taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'achat d'espaces publicitaires par l'arrondissement dans l'hebdomadaire Le Messenger Lachine Dorval pour diffuser de l'information aux citoyens.

**JUSTIFICATION**

Le Messenger Lachine Dorval, publié par MÉTRO MÉDIA (10684210 CANADA INC.), est l'unique journal hebdomadaire distribué sur le territoire de l'arrondissement. Le Messenger Lachine Dorval est la seule publication disponible sur le territoire pour faire la promotion des activités et des services de l'arrondissement et pour en informer les citoyens.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement 2021 dont le détail se retrouve dans l'intervention financière.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nassim Amine TALEB  
Chef de division - Relations avec les citoyens  
et Communications

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-25

Stéphanie HOULE  
Directrice des services administratifs et des  
projets urbains



**Dossier # : 1203479006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 15 145 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 15 145 \$, et ce, aux organismes ci-dessous :

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
CENTRE MULTI-RESSOURCES DE LACHINE (SUBVENTION LISTE ENTRETIEN MÉNAGER 50 % DU MONTANT DEMANDÉ 2 890\$)	945 \$
ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU (VISITE DU PÈRE NOËL - ENFANTS DÉFAVORISÉS)	4 000 \$
FONDATION SAINTE-ANNE	200 \$
LA GUIGNOLÉE COMMUNAUTAIRE DE LACHINE - CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE	10 000 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:30

**Signataire :** André HAMEL

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1203479006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 15 145 \$

**CONTENU****CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 15 145 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement (voir le détail dans l'intervention financière).

**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renée LUSSIER  
secrétaire de direction - directeur de premier  
niveau

#### **ENDOSSÉ PAR**

André HAMEL  
Directeur d'arrondissement

Le : 2020-11-26



**Dossier # : 1207274006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:52

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207274006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur le tronçon de la 8e Avenue, entre la 7e Avenue et la rue Sherbrooke, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des réseaux d'eau (DRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2019-2021, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets pour la portion des travaux d'aqueduc et d'égout, autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* afin que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de Lachine.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-03-26 - CM19 0339 (1196354001)**

Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en

charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

## **DESCRIPTION**

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau, il est recommandé de prendre en charge, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la 7<sup>e</sup> Avenue et la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine.

Les mandats de conception des plans et devis et les études de caractérisation environnementales et géotechniques débuteront en janvier 2021. Les travaux de construction sont prévus en juin 2021 et la pose de la deuxième couche de pavage en 2022.

Les interventions planifiées sur la rue sont principalement le remplacement des réseaux d'égout et d'aqueduc, incluant les entrées de services, la reconstruction de chaussée et la réfection des trottoirs et des aménagements existants.

La planification de ces interventions est basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention de l'eau voirie ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service et l'usage des rues. Les plans de soumissions seront validés par l'équipe de la DRE avant le lancement des appels d'offres selon les exigences de la Ville centre.

Les conditions et exigences de la Ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises sera entièrement assumée par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation, par le Service de l'eau, des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés, sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement, de manière à permettre la reddition de comptes exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

La DRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de Lachine visant la prise en charge, par ce dernier, de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue mentionnée ci-dessus en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier permet à l'arrondissement de répondre à ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives. Aussi, l'arrondissement de Lachine s'assure de diminuer ses interventions d'urgence sur son réseau pour travailler de façon planifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DRE.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette autorisation, l'arrondissement ne pourra octroyer de contrat touchant les infrastructures qui relèvent du Service de l'eau.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi contrat services professionnels : décembre 2020

Appel d'offres pour travaux : avril 2021

Octroi du contrat de construction : juin 2021

Période de travaux : juin à août 2021 et deuxième couche de pavage en 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau  
Mammar MENDIL, Service de l'eau

Lecture :

Mammar MENDIL, 27 novembre 2020  
Kathy DAVID, 26 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Garo TAMAMIAN  
ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-26

Robert MALEK  
Chef de Division - Études Techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD  
directeur(trice) - travaux publics en  
arrondissement



**Dossier # : 1206901009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acceptation des actes de donation de quatre objets pour le Musée de Lachine, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et madame Isabelle Lessard ainsi que monsieur Michel Bougie

D'accepter les actes de donation de quatre objets pour le Musée de Lachine, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et madame Isabelle Lessard ainsi que monsieur Michel Bougie;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer l'acte de donation, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:59

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206901009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acceptation des actes de donation de quatre objets pour le Musée de Lachine, entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et madame Isabelle Lessard ainsi que monsieur Michel Bougie

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une offre de don a été présentée au Musée de Lachine. Il s'agit d'un lot de quatre objets en lien direct avec la collection Dawes Black Horse. Ces objets sont offerts en don par madame Isabelle Lessard et monsieur Michel Bougie.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2018-09-10 - CA18 19 0247 (1186759016)**

D'adopter la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

**2018-06-11 - CA18 19 0177 (1186759012)**

D'approuver la nouvelle mission du Musée de Lachine, pour une entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'effet de conserver et d'interpréter le site patrimonial. Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique afin de faire connaître et de diffuser l'histoire de la région de Lachine, des premières occupations amérindiennes à aujourd'hui.

**DESCRIPTION**

Un lot d'objets constitués de :

- Canette de bière Black Horse
- Bouteille de bière DEX-2017-001
- Bouteille de bière DEX-2017-002
- Bouteille de bière DEX-2017-003

**JUSTIFICATION**

Chaque objet a été évalué en fonction des critères de la Politique de gestion des collections du Musée de Lachine :

Dons et achats

Onze critères principaux permettent d'analyser les propositions d'acquisition :

1. Pertinence et cohérence avec la collection du Musée de Lachine;
2. Qualité de l'objet, son originalité et sa rareté;
3. Importance de l'objet dans le contexte patrimonial;
4. Provenance;
5. Titre légal de propriété, considérations légales et éthiques;
6. État de conservation;
7. Évaluation de l'objet s'il s'agit d'un don;
8. Prix de l'objet s'il s'agit d'un achat;
9. Capacité d'entreposage;
10. Ressources humaines, financières et matérielles;
11. Potentiel d'exposition et de recherche.

Ce sont des témoins matériels de l'histoire de la Dawes Black Horse. Ils peuvent être facilement entreposés et conservés au Musée et leur acquisition ne requiert pas de frais supplémentaires pour le transport ou la conservation des objets. Ceux-ci complémentaires à la collection Dawes Black Horse.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les objets sont actuellement en dépôt temporaire au Musée de Lachine. La gestion, la documentation des objets et leur mise en valeur seront sous la responsabilité du Musée de Lachine.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Geneviève PICHET, Service de la culture  
Isabelle GAY, Service de la culture  
Geneviève HÉBERT, Service de la culture

Lecture :

Isabelle GAY, 25 novembre 2020  
Geneviève HÉBERT, 25 novembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis Xavier SHEITTOYAN  
Chef de division culture et bibliothèques )

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-24

Lynn THIBAULT  
Chef de division sports, loisirs et  
développement social



**Dossier # : 1203547014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2020

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 12:40

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1203547014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020. Toutes ces dépenses font référence au budget de fonctionnement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes huit listes pour approbation, soit cinq listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement) ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du mois de septembre 2020.

**Cartes de crédit Visa :** tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de septembre 2020.

**Bon de commande :** tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois de septembre 2020.

**Liste des factures non associées à un bon de commande :** ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois de septembre 2020 pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

**Virement de crédit :** cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine LECLAIR  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-23

Lavinia BADEA  
Chef de division, ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1207434003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)

*D'adopter le Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01).*

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:32

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207434003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2021 (T-21-01)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2021, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire pour l'exercice financier de 2021 au montant de 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-10-05 - CA20 190191 (1207434002)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

**2019-12-02 - CA19 190335 (1198327008)**

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2020 (T-20-01)

**2019-10-07 - CA19 190267 (1193547009)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

**2018-12-10 - CA18 190353 (1183547014)**

Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)

**2018-10-15 - CA18 190300 (1183547011)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

**2017-12-07 - CA17 190324 (1173547012)**

Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)

**2017-12-04 - CA17 190293 (1173547010)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

**2016-12-05 - CA16 190394 (1161991022)**

Règlement numéro T-17-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2017)

**2016-10-03 - CA16 190297 (1161991017)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

**2015-12-07 - CA15 190393 (1151991008)**

Règlement numéro T-16-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2016)

**DESCRIPTION**

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex : mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation, etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2021, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2020 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 188 500 \$.

**JUSTIFICATION**

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2021 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Octavian Stefan ARDELEAN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-13

Lavinia BADEA  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1207434004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)

D'adopter le *Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021* (T-21-02).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-10-21 16:33

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207434004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2021 (T-21-02)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2021, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

**2019-12-02 - CA19 19 0336 (1198327009)**

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020 (T-20-02)

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

**2018-12-10 - CA18 19 0354 (1183547015)**

Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)

**2018-12-10 - CA18 19 0353 (1183547014)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

**2017-12-07 - CA17 19 0325 (1173547011)**

Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)

**2017-12-04 - CA17 19 0293 (1173547010)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018

**2016-12-05 - CA16 19 0393 (1161991021)**

Règlement numéro T-17-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017)

**2016-10-03 - CA16 19 0297 (1161991017)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017

**2015-12-07 - CA15 19 0394 (1151991009)**

Règlement numéro T-16-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016)

**2015-10-05 - CA15 19 0303 (1151991011)**

Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2016

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0513 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2021 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 406 000 \$.

**JUSTIFICATION**

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2021 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Octavian Stefan ARDELEAN  
Conseiller en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-10-13

Lavinia BADEA  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles



**Dossier # : 1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) de l'arrondissement de Lachine, tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:56

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001), tel que modifié depuis le projet déposé lors de la séance du 2 novembre 2020

**CONTENU****CONTEXTE**

Trois modifications ont été apportées au projet de règlement depuis sont dépôt lors de la séance du 2 novembre 2020 :

1- Ajout au deuxième alinéa de l'article 2 de la possibilité d'édicter une ordonnance afin de réduire un tarif;

2- Ajustement du montant prévu à l'article 19.2 concernant le montant maximal des amendes à accumuler avant la perte de privilège dans les bibliothèques, qui passe à 5 \$ pour les enfants et à 10 \$ pour les adultes, conformément aux orientations reçues de la Ville;

3- Ajustement des tarifs prévus à l'article 19.4 relativement aux frais de photocopies dans les bibliothèques en fonction des orientations reçues de la Ville.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206739002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adoption - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021 (RCA21-19001)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement de prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-10-05 - CA20 19 0191 (1207434002)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**2019-12-02 - CA19 19 0337 (1192333003)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

**2019-11-04 - CA19 0303 (1192333003)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

**2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)**

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 142.3 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

**2018-12-10 - CA18 0352 (1181658007)**

D'adopter le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019* (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

**2018-05-14 - CA18 19 0141 (1171658005)**

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

## DESCRIPTION

Il y a lieu d'adopter un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021, permettant ainsi à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de services diversifiée à ses citoyens. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2020 sont reconduits en 2021. Par ailleurs, les tarifs pour le Port de plaisance ont été retirés à l'exception des tarifs de la "Marina des pêcheurs et chasseurs sportif du Lac Saint-Louis" qui ont été indexés de 10% et pour lesquels un tarif non-résident a été introduit. Les tarifs pour le batobus ont été conservés.

Les principales modifications concernent la **SECTION I - AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit :

- revoir les frais d'étude d'une demande de modification au plan d'urbanisme et de zonage;
- ajouter des frais d'étude d'une demande d'approbation de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour une nouvelle construction, pour toute installation ou modification d'une enseigne dans les zones de reconversion et pour tout travaux d'aménagement ou de réaménagement de terrain dans les zones ou les catégories de bâtiments visées (R-208, R-209, R-210 et R-212 (Secteur Prével, Village St-Louis, R-213, R-216 (Havre Saint-Louis), C-356 et C-301 (Victoria et 25<sup>e</sup> Avenue), les zones de reconversion (dont le Secteur Lachine-Est));
- revoir les frais d'étude pour une demande d'approbation d'un usage conditionnel, une demande de conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise et une demande d'approbation d'une démolition;
- revoir l'ensemble des frais d'étude d'une demande de PPCMOI, basés selon de nouvelles superficies de plancher;
- augmenter de 2 %, l'ensemble des frais d'étude d'une demande d'étude de projets prévus par la *Charte* ;
- revoir les frais d'étude d'une demande concernant la construction , l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* (RLRQ, chapitre C-8.2);
- augmenter le montant minimum à 404 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la relocalisation d'un bâtiment, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 149 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment résidentiel, représentant une augmentation de 2 % par rapport à 2020;
- augmenter le montant minimum à 439 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant la transformation d'un bâtiment pour tout autre usage, représentant une augmentation de 1,9 % par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum à 231 \$ des frais d'étude d'une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15 m<sup>2</sup>, représentant une augmentation de 1,8 % par rapport à 2020;
- rehausser les montants minimaux pour une demande visant le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment, pour un permis visant un bâtiment résidentiel à 149 \$ et pour tout autre permis à 439 \$;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1% par rapport à 2020;
- rehausser le montant minimum pour une demande de certificat d'autorisation d'un foyer ou d'un poêle à 149 \$, représentant une augmentation de 2,1 % par rapport à 2020;

- ajouter des tarifs pour des travaux de taille, d'élagage ou d'abattage d'arbres ou d'arbustes effectués par la Ville, prévoir toute compensation exigible dans le cas d'une perte d'un arbre situé sur le domaine public et fixer des frais exigibles aux contrevenants via l'article 2.1.7 du *Règlement sur les nuisances* (R-2535-9).

Par ailleurs, d'autres modifications touchent la **SECTION II - CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**, soit :

- cours de natation;
- formation en sauvetage;
- aquaforme;
- location de glace aux arénas et d'espaces de rangement;
- location de gymnases, de terrains de balle, soccer et football;
- location de salles à la Maison du brasseur et à la Vieille brasserie;
- location de la salle de spectacles à l'Entrepôt;
- location d'espaces au Centre Fernand-Laplaine, au gymnase Curé-Piché et aux différents chalets de parc;
- location de la salle du conseil à la mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la Bibliothèque;
- utilisation des différents parcs de l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adoption du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2021* (RCA21-19001) est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de l'arrondissement de Lachine.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public sur le portail de l'arrondissement de Lachine.

Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Mathieu LEGAULT  
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-10-27



**Dossier # : 1206470027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 7 août 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec, ayant pour effet de permettre, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant de 3,0 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial, une marge avant de 4,6 mètres.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 15:44

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206470027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)

**CONTENU****CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant une marge avant de 3,0 mètres au lieu de 4,6 mètres pour une nouvelle construction projetée sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les lots portant les numéros 5 599 424 et 5 599 426 ont récemment fait l'objet d'approbation de deux (2) projets de développement de 18 unités chacun. Sur les deux terrains adjacents, donnant sur l'avenue Jenkins, le développeur JML prévoit un nouveau développement de 14 unités.

Une première analyse réglementaire de la proposition a permis de constater que l'implantation du bâtiment était non conforme, la marge arrière minimale de 3,0 mètres n'étant pas respectée. Le requérant avait alors demandé une dérogation mineure afin de permettre la réalisation du projet.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a toutefois recommandé que l'objet de la demande soit reconsidéré puisqu'une marge arrière dérogatoire rapprocherait les balcons des bâtiments voisins et altérerait l'intimité des résidents. Par ailleurs, une plus grande distance permettrait un développement plus aéré dans le secteur.

Prenant compte de ces éléments, le requérant a soumis une nouvelle variante sur laquelle le bâtiment a été avancé vers l'avenue Jenkins rendant ainsi la marge avant dérogatoire.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2020-11-26

**Dossier # : 1206470029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 8 octobre, 21 octobre et 11 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue) ayant pour effet de permettre :

- un empiètement des balcons dans la marge latérale, et ce, bien que le Règlement prévoit que les balcons sont permis dans les cours latérales à condition de respecter les marges de recul prescrites;
- pour un garage souterrain, une implantation à 2,90 mètres à partir de la ligne de lot sur la 20<sup>e</sup> Avenue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine destinée au stationnement doit être à une distance minimale de 4,0 mètres de la ligne de rue
- 29 % de cases de petites dimensions, et ce, bien que le Règlement prévoit un maximum de 20 % du nombre de cases de stationnement compris dans le stationnement intérieur et dans l'aire de stationnement extérieure pour des cases destinées aux petites voitures;
- des retraits nuls sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages par rapport aux étages inférieurs respectifs, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 11B/38B prévoit, dans la zone M-317, pour les habitations multifamiliales de classe 170, un recul de 1,5 mètre par étage;
- des entrées multiples, et ce, bien que le Règlement prévoit que les bâtiments résidentiels comprenant quatre logements et plus soient pourvus d'une entrée commune.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:32**Signataire :**

André HAMEL

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470029**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant un empiètement des balcons dans la marge latérale, un empiètement de la structure souterraine, un ratio de petites cases de 29 %, la suppression du retrait de 1,5 mètres à chaque étage et des entrées multiples pour un nouveau bâtiment multifamilial projeté sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le redéveloppement du site de l'ancien bâtiment commercial situé au 2100, rue Remembrance a fait l'objet d'une présentation de son plan d'ensemble dont l'exécution est prévue en trois phases. Les requérants soumettent ainsi la première phase du projet qui occupera le terrain situé au sud du Bingo. Il s'agit d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comptant 139 unités.

La proposition est conforme sur la plupart des dispositions réglementaires, notamment en terme d'implantation et de densité, de nombre de cases de stationnement et de verdissement; cependant, l'analyse de la proposition a permis de mettre en évidence certains éléments dérogatoires :

- Le ratio de cases destinées aux petites voitures qui dépasse 20 % du nombre total (29 %);
- L'implantation de la structure souterraine le long de la 20<sup>e</sup> Avenue, à 3,0 mètres au lieu de 4,0 mètres;
- Les entrées multiples au lieu d'une entrée commune, tel que stipulé dans la définition de « Habitation multifamiliale »;
- Le retrait de 1,5 mètre pour chacun des étages qui, dans le présent projet, n'est respecté qu'au 5<sup>e</sup> étage;
- L'empiètement des balcons dans la marge latérale ouest.

Les requérants demandent ainsi une dérogation mineure afin de permettre la réalisation du projet.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-26

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN  
Directeur

**Dossier # : 1208885007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 25 septembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 800, rue Sherbrooke, ayant pour effet de permettre une marge de recul latérale droite de 2,23 mètres, et ce bien que le Règlement prévoit une marge de recul latérale minimale de 4,6 mètres.

D'indiquer que cette dérogation mineure est assujettie aux conditions suivantes :

- Que les cases de stationnement projetées donnant sur la 7<sup>e</sup> Avenue, qui empièteraient dans l'emprise publique, soient supprimées;
- Que l'espace de la cour situé entre la façade Est et la 7<sup>e</sup> Avenue soit réaménagé en incluant, notamment, un écran de végétation afin de dissimuler les persiennes de ventilation de l'agrandissement projeté ; un plan modifié, incluant ce réaménagement, devra être déposé à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) avant l'émission du permis de construction;
- Que des supports à vélo et des casiers à planche à roulettes soient prévus et installés ; un plan modifié, incluant ces ajouts, devra être déposé à la DAUSE avant l'émission du permis de construction.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 09:42

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208885007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement du bâtiment principal de l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le requérant souhaite permettre l'agrandissement du bâtiment principal dont la marge de recul latérale droite serait de 2,23 mètres, alors que la marge de recul latérale minimale prescrite est de 4,6 mètres (marge de recul latérale insuffisante de 2,37 mètres). Cette situation contrevient à l'article 7.6.5 du *Règlement sur le zonage* (2710).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-25

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises



**Dossier # : 1208885010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de réaménagement d'une aire de stationnement extérieure pour l'immeuble situé au 8000, rue Notre-Dame

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 6 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet de réaménagement d'une aire de stationnement extérieur pour l'immeuble situé au 8000, rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre un nombre total de 163 cases de stationnement, et ce, bien que le Règlement prévoit un nombre total minimal de 182 cases.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 12:39

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208885010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de réaménagement d'une aire de stationnement extérieure pour l'immeuble situé au 8000, rue Notre-Dame

**CONTENU****CONTEXTE**

Le requérant souhaite permettre le réaménagement d'une aire de stationnement extérieur comportant 163 cases, alors que le nombre minimal de cases de stationnement requis est de 182 (nombre de cases de stationnement insuffisant de 19).

Le réaménagement des accès suite à l'élévation de la rue Notre-Dame ne permet pas l'atteinte minimale de notre réglementation .

La rampe permettant la sortie sur la rue Notre-Dame modifie les aménagements et restreint les espaces aménageables.

Cette situation contrevient à l'article 4.14.4.8 du *Règlement sur le zonage* (2710).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2020-11-24



**Dossier # : 1206470030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date des 8 octobre, 21 octobre et 11 novembre 2020, accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six (6) étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20<sup>e</sup> Avenue).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 08:28

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470030**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la rue Remembrance et de la 20e Avenue)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 139 unités, sur six (6) étages, sur le lot portant le numéro 1 247 096 du cadastre du Québec (coin de la 20<sup>e</sup> Avenue).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le redéveloppement du site de l'ancien bâtiment commercial situé au 2100, rue Remembrance a fait l'objet d'une présentation de son plan d'ensemble dont l'exécution est prévue en trois phases. Les requérants soumettent ainsi la première phase du projet qui occupera le terrain situé au sud du Bingo. Il s'agit d'un bâtiment multifamilial de six (6) étages comptant 139 unités.

**Parti architectural**

Les concepteurs ont opté pour un parti contemporain avec des lignes droites et une configuration symétrique des ouvertures.

**a. Implantation et volumétrie**

Le bâtiment en U a été implanté de manière à encadrer les rues adjacentes, rue Remembrance et 20<sup>e</sup> Avenue, libérant une cour intérieure orientée vers la ruelle (emprise de la 21<sup>e</sup> Avenue).

L'ensemble a été fragmenté en plusieurs volumes obtenus par des retraits de travées verticales. Les coins, sur chaque extrémité de la façade le long de la 20<sup>e</sup> Avenue, forment deux cubes imbriqués au volume principal.

Sur le plan horizontal, le premier étage, qui compte une mezzanine intérieure, est en retrait de 1,80 mètres par rapport aux 3 étages supérieurs, sur les rues et le long des branches du U. Approximativement, le même retrait est prévu pour les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages le long de la rue Remembrance et sur l'essentiel de la façade sur la 20<sup>e</sup> Avenue.

## **b. Traitement des façades**

Dans un souci d'allègement du volume, des traitements distinctifs aux différentes parties de l'immeuble sont prévus :

### **Maisons de Ville – 1<sup>er</sup> étage**

Le premier niveau, en surhauteur, forme une série de maisons de ville sur deux niveaux avec des accès individuels dont l'entrée en alcôve forme une terrasse.

Une brique noire (Ebonite Smooth) et un métal couleur grise *Zinc Brossé* sont installés en alternance suivant une séquence irrégulière. Une large fenestration est prévue, en décalage avec les travées supérieures.

### **Volume central**

La matérialité du volume central a été longuement discutée par les membres du CCU. Initialement, les concepteurs avaient opté pour une brique rouge, alliée à un métal couleur bronze, proposition que les membres ont jugé commune et manquant d'intérêt pour un projet d'une telle envergure. Ils avaient alors recommandé un traitement par volume, en maintenant la même palette de couleur.

Pour la variante soumise lors de la rencontre du 21 octobre, les promoteurs ont proposé un assemblage de brique dans les couleurs blanche et grise et un métal noir que les membres ont qualifié comme étant peu chaleureux.

Pour la troisième mouture du projet, deux (2) options sont présentées, considérant les commentaires des membres et offrant une alternance de tons de beige pour la brique. La première est une brique mouchetée (1), la seconde est un mélange de plusieurs modèles de brique de tons de beige et de finis différents (2).

#### **Option A**

Dans cette variante, la partie centrale sur la 20<sup>e</sup> Avenue est découpée en trois (3) volumes, séparés par les travées en retrait. Le volume central revêtira le modèle de maçonnerie (1). Les volumes aux extrémités seront recouverts du modèle de brique (2) qui se prolonge sur les façades des branches du « U ». La façade intérieure, pour sa part, reprend le premier modèle.

#### **Option B**

Dans cette option, les deux premiers volumes (à partir de la rue Remembrance) sont fragmentés pour créer un total de cinq volumes de moindre envergure. Le revêtement (1) se retrouve sur les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> volumes et se prolonge sur les  $\frac{3}{4}$  de la superficie de la façade arrière. La décomposition de cette dernière s'articule autour de la travée en retrait. Ce même revêtement est repris sur le volume est de la façade avant, elle-même divisée selon l'axe de la travée de balcon, et se prolonge sur les murs de la branche sud du « U ». Il recouvre également le troisième volume de la façade ouest.

La superficie résiduelle de la façade arrière sera recouverte du modèle de brique (2) qui se prolonge sur la totalité de la branche nord du U. Sur la façade latérale ouest, le volume central a été décomposé en deux blocs dont le revêtement poursuit l'alternance des modèles de maçonnerie dictés par les branches.

### **5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages**

Sur les parties reculées des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages, un revêtement métallique, couleur « zinc brossé », soit un gris argenté légèrement soutenu, installé en lattes horizontales est prévu. Un métal noir surmonte les travées munies de balcons afin de briser la linéarité du premier revêtement.

Sur les sections en avancées, le revêtement des étages inférieur se poursuit.

### **Stationnement et fonctionnement du site**

Le projet prévoit un stationnement souterrain de 108 cases ainsi qu'un espace extérieur de 31 cases dans la cour arrière. L'accès au terrain est situé sur la 20<sup>e</sup> Avenue et l'allée de circulation dessert à la fois l'aire de stationnement hors sol et le garage dont l'entrée est située sur la façade arrière

Tant le stationnement souterrain que l'espace hors sol sont munis d'installations électriques destinées à accueillir des bornes de recharge pouvant desservir plus de 10 % des cases (12 à 16 cases intérieures et 4 cases extérieures). Quatre (4) des 31 cases extérieures sont, pour leur part, réservées à l'autopartage.

Deux stations pour vélos sont prévues dans la cour intérieure. Une première près des entrées autour de la cour intérieure et la seconde plus près de la coulée verte.

### **Verdissement et plantation**

L'espace non bâti, à l'exception de l'aire de stationnement en cour arrière, est entièrement aménagé. Des bandes de verdure conformes sont prévues le long des lignes de lot et la cour intérieure est aménagée en relief avec des buttes arborées, des allées piétonnes et du mobilier urbain.

Le projet prévoit un total de 26 arbres à grand déploiement, essentiellement situés le long des lignes avant, latérale est et arrière ainsi que dans la cour intérieure. La limite ouest est bordée de 17 arbustes que l'on retrouve également autour des buttes.

Afin de séparer le stationnement du projet de celui du Bingo, la bande de verdure arrière accueillera six (6) des arbres à grand déploiement et plusieurs arbustes.

En prévision de l'installation d'un transformateur sur socle, les concepteurs ont soumis un aménagement type sur rue. L'appareil occupera une partie de la bande de verdure adjacente à la rue, entre deux arbres, et sera entourée de plantation plus basse. La partie avant devra toutefois être entièrement libre de tout obstacle.

L'accès au stationnement est bordé sur ses deux côtés par une plate-bande en pavé alvéolé permettant l'entreposage des bacs de déchets les jours de collecte.

### **Plan d'éclairage**

À la demande des membres du CCU, une perspective indiquant les intentions des concepteurs en matière d'éclairage. L'accent est ainsi mis sur les alcôves des unités du rez-de-chaussée afin d'éclairer l'aire d'agrément qu'offre l'espace dégagé par le recul et de marquer les entrées.

L'entrée principale est signalée par un éclairage extérieur et intérieur, visible de section vitrée.

Un éclairage au sol est également prévu dans l'ensemble des cours et dans le stationnement.

### **Gestion des déchets**

Un espace de collecte des déchets est prévu dans le niveau du stationnement pour tout type de collecte. Les bacs seront entreposés dans l'espace extérieur les jours de collecte.

### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2020-11-25



**Dossier # : 1206470028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 7 août 2020 accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 15:49

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 14 unités sur les lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 du cadastre du Québec (avenue Jenkins).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les lots portant les numéros 5 599 424 et 5 599 426 ont récemment fait l'objet d'approbation de deux (2) projets de développement de 18 unités chacun. Sur les deux terrains adjacents, donnant sur l'avenue Jenkins, le développeur JML prévoit un nouveau développement de 14 unités.

**Parti architectural**

Le projet proposé se décline sous forme d'une série de maisons de ville, sur deux (2) étages, surmontés d'une mezzanine, formant un « U » autour d'un espace central verdi.

Les façades au centre du « U » sont munies de larges ouvertures et créent un effet miroir par rapport à une ligne fictive au centre de la structure.

Pour les façades des unités situées aux extrémités, un traitement distinct est prévu offrant une impression d'imbrication de plusieurs volumes jouissant chacun de caractéristiques propres (dimensions, recul, revêtements, ouvertures). Pour ces unités, l'accès est situé directement sur l'avenue.

Pour le revêtement extérieur, les concepteurs prévoient essentiellement une brique beige associée à un revêtement métallique noir au niveau des mezzanines et des ouvertures. Une brique anthracite recouvre une section des façades des unités de coin.

**Stationnement et fonctionnement du site**

La proposition soumise prévoit un espace de stationnement souterrain de deux cases pour chaque unité. L'accès à ces derniers s'effectue par les cours latérales.

### **Aires d'agrément, verdissage et plantation**

En plus de l'espace dégagé par l'implantation en « U » du bâtiment, le site est recouvert de végétation à l'exception des superficies dédiées aux allées de circulation et piétonnes. Ainsi, chaque unité jouit d'une aire verdie directement accessible, les lignes latérales sont longées de bandes de verdure d'un (1) mètre de profondeur et des îlots de verdure sont prévus aux extrémités des allées de circulation véhiculaire.

Le long de la ligne arrière, une servitude de passage en faveur du développement voisin empêche un verdissage à ce niveau, auquel les concepteurs ont soumis l'alternative d'un pavé alvéolé afin de limiter l'impact d'une surface asphaltée.

Les espaces extérieurs sont complétés par des terrasses à chacune des unités situées sur la façade arrière du premier étage et au niveau des mezzanines.

### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 novembre 2020 ayant trait à ce dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2020-11-26



**Dossier # : 1208885004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 25 septembre 2020 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation et l'agrandissement de l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 09:41

**Signataire :** André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208885004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 800, rue Sherbrooke

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades, donnant sur la rue Sherbrooke et sur la 7<sup>e</sup> Avenue, et l'agrandissement du bâtiment principal situé au 800, rue Sherbrooke.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Les travaux assujettis au PIIA sont ceux effectués sur les deux façades donnant sur la rue Sherbrooke et la 7<sup>e</sup> Avenue, incluant l'agrandissement projeté dans la marge latérale qui donne sur la 7<sup>e</sup> Avenue.

Même si les travaux prévus sur les deux autres élévations ainsi que les aménagements de la cour d'école ne sont pas assujettis au PIIA, ceux-ci ont été fournis à titre indicatif.

L'élément primordial relatif à la transformation des façades concerne la mise en valeur de l'entrée principale, rue Sherbrooke. L'entrée actuelle serait donc agrémentée d'une marquise et son alcôve serait revêtue de bois sur ses côtés intérieurs. Quant aux côtés extérieurs du volume de l'entrée, ceux-ci seraient recouverts de revêtement métallique à baguette verticale.

Le second élément d'intérêt concerne l'agrandissement et la transformation à proximité de l'entrée du service de garde, 7<sup>e</sup> Avenue, dont les activités sont projetées au sous-sol du bâtiment, via cette entrée. L'agrandissement, qui consiste en fait en une salle mécanique avec persiennes de ventilation, serait intégré sous une marquise qui couvre également l'entrée du service de garde.

Finalement, sur les façades Sud, Est et Nord, le revêtement de crépi existant serait remplacé par le même revêtement métallique proposé pour l'entrée principale.

**JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 octobre 2020 ayant trait à ce dossier.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frederic NEAULT  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur - Aménagement urbain et services  
aux entreprises

Le : 2020-11-25



**Dossier # : 1206470019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 11 juin 2020, visant le retrait de la condition relative aux toits verts, accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:31

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206470019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la rencontre du 21 octobre 2020, le requérant a soumis le document *Critères techniques visant la construction de toits végétalisés*, produit par le Régie du bâtiment du Québec, qui stipule qu'une des principales conditions pour l'installation d'un toit végétalisé est que le bâtiment doit être de conception non combustible, ce qui n'est pas le cas du projet soumis.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement - Lachine



## IDENTIFICATION

Dossier # :1206470019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

## CONTENU

## CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati).

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

**2020-08-03 - Résolution à venir (1206470018)**

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 11 juin 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sur le lot portant le numéro 5 599 424 du cadastre du Québec, ayant pour effet de permettre une marge arrière de 2,15 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial de la classe 160, une marge arrière de 3 mètres.

## DESCRIPTION

Le développement de l'ancien site de la Jenkins se poursuit sur sa partie sud. Le développeur JML propose un bâtiment multifamilial pour le lot portant le numéro 5 599 424 longeant le boulevard Saint-Joseph.

**Partie architecturale**

La proposition compte 18 unités disposées sur 3 étages suivant un concept de bâtiments trifamiliaux en rangée ayant pignon sur le boulevard Saint-Joseph. La façade avant est ainsi composée de 6 travées distinctement traitées, combinant encadré métallique de couleur grise, deux couleurs de revêtement en brique anthracite et blanc et un parement métallique fini bois ainsi qu'une configuration des ouvertures variable.

Une combinaison des mêmes éléments compose la façade latérale, soit celle faisant face à l'allée piétonne. Celle-ci est également dotée d'une entrée desservant l'unité de coin au rez-de-chaussée.

**Stationnement et fonctionnement du site**

Le projet prévoit 27 cases de stationnement, dont 21 intérieures et 6 cases extérieures longeant la façade latérale gauche.

L'accès au terrain s'effectue sur la partie ouest et se poursuit sur une allée de circulation qui dessert le stationnement hors sol ainsi que les accès au garage souterrain situés en façade arrière.

### **Verdissement et plantation**

À l'exception de l'espace occupé par l'allée de circulation, l'ensemble des cours est recouvert de végétation. La plantation de 16 arbres à grand déploiement est également prévue le long des lignes de terrain avant et latérales.

Lors de la présentation du projet de développement à la rencontre du mois de mai, les membres ont, sans pour autant rejeter le concept global, fait part de plusieurs éléments à modifier afin d'aboutir à un projet optimal. Les modifications apportées au projet ont été compilées dans le tableau du document *03 - PIIA-DER - Jenkins (JML)\_Lot 5 599 424 - Fiche CCU* joint à ce sommaire.

### **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juin 2020 ayant trait à ce dossier.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2020-07-21



**Dossier # : 1206470020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 11 juin 2020, visant le retrait de la condition relative aux toits verts, accompagnant une demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-27 11:31

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1206470020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Retrait de la condition relative aux toits verts pour la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

**CONTENU****CONTEXTE**

Lors de la rencontre du 21 octobre 2020, le requérant a soumis le document *Critères techniques visant la construction de toits végétalisés*, produit par le Régie du bâtiment du Québec, qui stipule qu'une des principales conditions pour l'installation d'un toit végétalisé est que le bâtiment doit être de conception non combustible, ce qui n'est pas le cas du projet soumis.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement - Lachine



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206470020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial de 18 unités sur le lot portant le numéro 5 599 426 du cadastre du Québec (boulevard Saint-Joseph à l'est de l'avenue Skaniatarati).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Deux nouveaux terrains du site Jenkins sont en cours de planification, soit les lots portant les numéros 5 599 424 et 5 599 426 situés dans la partie sud-est. La présente étude se penchera sur le second lot.

**Partie architecturale**

La proposition compte 18 unités disposées sur 3 étages suivant un concept de bâtiments trifamiliaux en rangée ayant pignon sur le boulevard Saint-Joseph. La façade avant est ainsi composée de 6 travées distinctement traitées, combinant encadré métallique de couleur grise, deux couleurs de revêtement en brique anthracite et blanc et un parement métallique fini bois ainsi qu'une configuration des ouvertures variable.

Une combinaison des mêmes éléments compose la façade latérale, soit celle faisant face à l'allée piétonne. Celle-ci est également dotée d'une entrée desservant l'unité de coin au rez-de-chaussée.

**Stationnement et fonctionnement du site**

La proposition de développement résidentiel prévoit une aire de stationnement extérieure comptant 7 cases, en cour latérale droite, pour compléter le stationnement souterrain de 20 cases.

L'accès unique au terrain s'effectue sur la partie est de celui-ci par le boulevard Saint-Joseph et l'allée de circulation dessert les deux aires de stationnement.

**Verdissement et plantation**

À l'exception de l'espace occupé par l'allée de circulation, l'ensemble des cours est recouvert

de végétation et accueille un total de 17 arbres.

Lors de la présentation du projet de développement à la rencontre du mois de mai dernier, les membres ont, sans pour autant rejeter le concept global, fait part de plusieurs éléments à modifier afin d'aboutir à un projet optimal. Les modifications apportées au projet ont été compilées dans le tableau du document 03 - PIIA-DER - Jenkins (JML)\_Lot 5 599 426 - Fiche CCU joint à ce sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 juin 2020 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2020-07-21

**Dossier # : 1166470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Modification d'un plan d'ensemble sur deux parties du lot portant le numéro 3 743 678 du cadastre du Québec (ancien terrain de l'usine Jenkins)

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 septembre 2020 visant la modification d'un plan d'ensemble par le remplacement de deux bâtiments de 12 unités par un seul bâtiment de 14 unités sur lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423, parties du lot numéro 3 743 678, du cadastre du Québec, situés sur le terrain de l'ancienne usine Jenkins.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 08:25**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Addenda - Approbation d'une demande de modification (PIIA) - Modification d'un plan d'ensemble sur deux parties du lot portant le numéro 3 743 678 du cadastre du Québec (ancien terrain de l'usine Jenkins)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Contexte**

Depuis l'approbation de la modification du plan d'ensemble en 2017, qui visait notamment les développements des « maisons de ville » et des « duplex », plusieurs phases de ces derniers ont été réalisées.

Rappelons que cette modification permettait d'intervertir les typologies et de modifier l'implantation des rangées d'habitations le long des Bains MAAX qui, initialement, encadraient l'avenue Jenkins. La nouvelle proposition permettait de dégager plus d'espaces verts sur les terrains privés.

Avant de détailler la demande, précisons que le lot initial, numéro 3 743 678 du cadastre du Québec, a été morcelé pour les fins de construction et de cession de rues et de parcs. Le plan de lotissement, approuvé en 2017, est joint au présent sommaire.

Objet de la demande

Après avoir considéré plusieurs variantes pour le développement des lots portant les numéros 5 599 422 et 5 599 423 (parties du lot initial numéro 3 743 678), qui se sont avérées peu intéressantes, tant en densités qu'en aménagement et fonctionnement du site, le promoteur a proposé de construire un bâtiment de 14 unités sur les deux lots qui constitueraient ainsi un seul terrain. Le projet s'apparente à une rangée de maisons de ville, implantées en « U », avec des stationnements entièrement souterrains.

Cette proposition ne modifierait aucunement le plan de lotissement puisque les deux (2) lots visés seront maintenus. Toutefois, le plan d'ensemble sera modifié par le remplacement de deux (2) bâtiments de 12 unités chacun, sur deux (2) lots distincts, par un (1) seul immeuble de 14 unités sur les deux lots.

**Justification**

Avant de se positionner sur la modification proposée par le développeur, la DAUSE a analysé le projet d'un point de vue réglementaire, et plus particulièrement sur les

dispositions visant la densité dans le secteur.

Nous rappellerons que le document complémentaire du Schéma d'aménagement identifie le secteur de Lachine-Est comme un secteur TOD, désignation principalement dictée par la présence de la Gare du Canal. À cet effet, il y prévoit une densité d'habitation minimale de 80 logements par hectare.

Afin de s'assurer du respect du Règlement de contrôle intérimaire (RCI), en attendant l'adoption des règlements de concordance aux règlements municipaux, l'arrondissement a adopté un amendement au Règlement sur le Zonage visant à créer des secteurs de zones dans la zone M-346 (ancien site de la Jenkins). Pour chacun de ces derniers, un nombre de logements minimal a été fixé de façon à répondre à la norme de densité de 80 logements par hectare, à la fois sur l'ensemble de la zone et sur chacun des secteurs de zone.

La proposition de modification soumise répond donc au *Règlement sur le Zonage* (2710) en respectant :

- Le nombre de logements minimum par terrain, soit 12 unités;
- Le 80 logements par hectare dans le secteur de zone M-346-7.

Ce dernier chiffre est également respecté sur l'ensemble de la zone M-346, en prenant en considération les développements construits, approuvés par le conseil d'arrondissement et les seuils minimaux de nombre de logements imposés.

Au-delà des standards réglementaires, la DAUSE est d'avis que la proposition offre un intérêt certain, notamment par son implantation en « U » qui dégage un espace vert en prolongement du parc situé sur le versant opposé et sa faible empreinte au sol et son stationnement souterrain qui libèrent plus de 40 % du terrain aux fins de verdissement.

L'implantation permet également un lieu de vie convivial et des unités munies d'aires d'agrément importants qui contribuent à la qualité de vie des futurs résidents.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement - Lachine

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166470002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	PIIA - Projet Jenkins (Lot numéro 3 743 678)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la modification du plan de lotissement du terrain de l'ancienne usine Jenkins portant le numéro de lot 3 743 678, du Cadastre du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Séance ordinaire du lundi 16 mars 2015 - Sommaire décisionnel numéro 1156470015 - Résolution du Conseil d'arrondissement CA15 19 0086. Dérogation mineure - Projet de développement Jenkins - Lot numéro 3 743 678.**

**Séance ordinaire du lundi 16 mars 2015 - Sommaire décisionnel numéro 1156470016 - Résolution du Conseil d'arrondissement CA15 19 0087. PIIA - Projet de développement Jenkins - Lot numéro 3 743 678.**

**Séance ordinaire du lundi 5 octobre 2015 - Sommaire décisionnel numéro 1156470073 - Résolution du Conseil d'arrondissement CA15 19 0334. PIIA - Projet de développement Jenkins - Lot numéro 3 743 678.**

**DESCRIPTION**

Le requérant souhaite procéder au lotissement du terrain de l'ancienne usine Jenkins, situé au coin de l'avenue George-V et du boulevard Saint-Joseph. Dans un premier temps, le plan de lotissement prévoit la création de 13 lots. Parmi ceux-ci, cinq sont voués à être cédés au domaine public : deux lots seront consacrés au traçage des rues publiques, deux autres seront réservés à l'aménagement de liens piétonniers, tandis qu'un dernier lot délimitera un parc au centre du projet, à l'angle des deux nouvelles rues. Les 8 terrains restants font partie du domaine privé et composent 72,7 % du lot d'origine.

Lors de la réunion du CCU du mois de septembre, le promoteur ayant reconsidéré l'implantation des bâtiments au sud du site de la Jenkins, il dépose un nouveau plan cadastral accompagné d'une proposition mise à jour du plan d'ensemble.

Peu de variations concernant le lotissement lui-même sont à noter, puisqu'en effet, seule la largeur du passage piéton au sud-est du site sera rétrécie pour passer de 8,02 m à 7,66 m.

Cependant, le plan d'implantation a été largement modifié sur sa partie sud. On remarquera ainsi que le bâtiment multifamilial situé sur l'îlot central a été déplacé vers l'extrémité est du site.

Suite aux conditions énoncées par la résolution du conseil, le requérant a modifié une nouvelle fois son lotissement afin d'assurer un meilleur encadrement du boulevard Saint-Joseph. Ceci marque un retour à l'implantation présentée au mois de mars 2015, comme le souhaitaient les membres.

Le lotissement est également modifié afin d'isoler chaque bâtiment ou rangée de bâtiments sur sa parcelle propre. Cette modification est requise pour simplifier les raccordements aux réseaux d'infrastructures.

Le lotissement est soumis à l'approbation préalable d'un PIIA, en vertu du règlement 2561.

## **JUSTIFICATION**

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 janvier 2016 ayant trait à ce dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fella Amina MAHERZI  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Michel SÉGUIN  
Directeur

Le : 2016-01-26



**Dossier # : 1208455004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-26 09:51

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1208455004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-11-02 - CA20 19 0235 (1208455003)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 septembre au 20 octobre 2020)

**2020-10-05 - CA20 19 0209 (1208455002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> au 21 septembre 2020)

**2020-09-14 - CA20 19 00188 (1207914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 mai 2020 au 31 août 2020)

**2020-08-03 - CA20 19 00112 (1207914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (1<sup>er</sup> avril 2020 au 21 mai 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020)

**2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020)

**2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019)

**2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

**2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019)

**2019-08-05 - CA19 19 0245 (1197914004)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (25 avril au 25 juillet 2019)

**2019-05-06 - CA19 19 0170 (1197914003)**

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 février au 24 avril 2019)

**DESCRIPTION**

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 21 octobre au 23 novembre 2020 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Roger MUTOKA KAYEYA  
Technicien en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-24

Caroline MAYER  
Chef de division PARH.



**Dossier # : 1205014009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2021

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-11-24 10:38

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205014009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er janvier au 31 mars 2021

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2020-09-14 - CA20 19 0189 (1205014007)**

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020.

**2020-06-01 - CA20 19 0113 (1205014003)**

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2020.

**2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)**

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020.

**2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)**

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020.

**2019-09-09 - CA19 19 0265 (1198283009)**

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2019.

**2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)**

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019.

**2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)**

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019.

**2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)**

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019.

**2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)**

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2018.

**2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)**

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018.

**2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)**

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2018.

**2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)**

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018.

**DESCRIPTION**

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie PERREAULT  
Secrétaire- recherchiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-16

Mathieu LEGAULT  
Secrétaire d'arrondissement



**Dossier # : 1206739004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

De prendre acte du dépôt de la mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, mesdames Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost, ainsi que du conseiller d'arrondissement, monsieur Younes Boukala, de l'arrondissement de Lachine.

**Signé par** André HAMEL **Le** 2020-12-02 07:54

**Signataire :**

André HAMEL

---

Directeur d'arrondissement  
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206739004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mise à jour des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 5 novembre 2017, ont eu lieu les élections municipales où Mmes Michèle Flannery et Julie-Pascale Provost ainsi que M. Younes Boukala ont été élus conseillères(er) d'arrondissement de Lachine. Comme suite à l'assermentation des élus le 16 novembre 2017, les conseillères et le conseiller d'arrondissement disposaient de 60 jours pour déposer leur déclaration d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2). Ces déclarations ont été déposées à la séance du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**2019-12-02 - CA19 19 0342 (1192333004)**

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

**2018-12-10 - CA18 19 0370 (1181658010)**

Mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

**2018-01-15 - CA18 19 0034 (1171658007)**

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillères et du conseiller d'arrondissement

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

À chaque année subséquente, les membres du conseil doivent déposer une déclaration mise à jour, et ce, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection. Ainsi, la troisième déclaration mise à jour doit être déposée d'ici le 16 janvier 2021.

**Article 357**

« **Déclaration d'intérêt** – Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté

métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

**Mentions** – La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

**Exception** – La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

**Famille immédiate** – Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint.

### **Article 358**

Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2, articles 357 et 358).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie DE ANGELIS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-11-06

Mathieu LEGAULT  
Secrétaire d'arrondissement